

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/III-09

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absent excusé : M. Viguié.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIERE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs a pour but, depuis 1988, de promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs, en soutenant la réalisation des petits équipements comme des plus grands. Vous trouverez, présenté pour mémoire, le rappel des critères d'attribution des subventions.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

L'ensemble de cette politique a largement contribué à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec 12,8 M€ investis dans l'aide aux communes ou aux associations, pour plus de 47,5 millions d'euros de travaux et 889 équipements réalisés en 26 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 105 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 111 vestiaires-douches,
- 87 courts de tennis, dont certains couverts,
- 83 boulodromes.

Il convient de souligner l'effort important consenti en faveur des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

Vous trouverez présenté, le bilan détaillé de l'ensemble de cette politique traditionnelle depuis 1986.

Subventions aux communes

En 2011, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels nous a amenés à intervenir sur **18 projets**, dont 17 communaux et 1 associatif, pour un montant global de subventions de **334 970 €**.

Ces subventions ont été attribuées pour la réalisation des projets suivants:

- 2 boulodromes,
- 1 terrain de grands jeux,
- 2 vestiaires-douches,
- 4 courts de tennis,
- 2 club-houses,
- 2 éclairage de stades,
- 3 aménagements divers,
- 1 city-stade.

II - PROPOSITIONS POUR 2012

Pour 2012, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts, en annexe du présent rapport, la programmation 2012 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

S'agissant de dossiers qui relèvent de la politique des Contrats de Pays, je vous précise qu'ils font l'objet d'une instruction spécifique. Les subventions correspondantes seront attribuées, soit en annuités, soit en capital suivant la procédure classique.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe du présent rapport et des dispositions susvisées, je vous propose, au titre de l'exercice 2012, d'adopter les autorisations de programme nécessaires correspondantes.

Subventions aux communes

(Article 204142 – Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2012 312 802 €

Crédits de paiement :

- **BP 2012 : 112 802 €**
- BP 2012 : 100 000 €
- BP 2013 : 100 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'autorisation de programme 2012 suivante, ainsi que les opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

. Subventions aux communes 312 802 €

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

. Subventions aux communes

. *Article 204142, sous-fonction 32 (équipements sportifs communaux)*

- Au titre des exercices antérieurs à 2011	281 516 €
- Au titre de l'exercice 2011	48 562 €
- Au titre de l'exercice 2012	112 802 €

442 880 €

*. Article 204142 – sous-fonction 32
(équipements sportifs communaux exceptionnels)*

- Au titre des exercices antérieurs	125 000 €

	125 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

EQUIPEMENTS SPORTIFS

CG 12/2èm/III-09ann

PROGRAMMATION 2012

COMMUNES

(article 204142, sous-fonction 32)

ALBIAS	Création d'un éclairage sur les courts de tennis
ALBIAS	Création d'un éclairage sur le terrain de football
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Création d'une aire d'entraînement de football
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Création d'un terrain de football
BIOULE	Création d'un court de tennis en gazon synthétique
BOURRET	Création d'une main-courante au stade de football
BRESSOLS	Création de vestiaires-sanitaires aux terrains de grand jeux
BRESSOLS	Construction d'un bâtiment neuf à l'aviron (club-house et vestiaires)
BRESSOLS	Création d'un skate park à la plaine de jeux et de loisirs
CAMPSAS	Création d'un court de tennis en gazon synthétique
CASTELMAYRAN	Installation de l'éclairage au complexe sportif
CAUMONT	Création d'un plateau sportif
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Création d'une salle de remise en forme à la piscine Aquagold – Contrat de Pays
DONZAC	Installation de l'éclairage au stade de football
DUNES	Création d'un parcours de santé
LAMAGISTERE	Création d'un terrain multisports
MONTAIGU-DE-QUERCY	Création d'un boulodrome couvert
NOHIC	Création d'un terrain multisports
VERDUN-SUR-GARONNE	Réhabilitation du stade, des vestiaires et des tribunes
VERDUN-SUR-GARONNE	Réhabilitation des courts de tennis extérieurs
VILLEBRUMIER	Création d'un local pour l'association de boules lyonnaises
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	Création d'une aire de jeux de raquettes

Le Président,